

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 29 JUIN 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_126 : ZAC ECO² RIEUMAS – CESSIION DE PARCELLE À TRAVAUX SOUTERRAINS ET MAINTENANCE (TSM)

L'an deux mille vingt et un, le vingt neuf juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni au Grand Théâtre d'Albi le mardi 29 juin 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Thierry MALLÉ

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Agnès BRU

Membres excusés :

Madame Martine LASSERRE, Messieurs Frédéric CABROLIER, Ghislain PELLIEUX, Patrick MARIE, Yves CHAPRON

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Roland GILLES (pouvoir à Michel FRANQUES), Marie-Corinne FORTIN (pouvoir à Anne GILLET VIES), Nathalie BORGHESE (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Patrick BLAY (pouvoir à Gilbert HANGARD), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Marie-Claire GEROMIN (pouvoir à Pierre DOAT)

Votants : 45

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 JUIN 2021

N° DEL2021_126 : ZAC ECO² RIEUMAS – CESSION DE PARCELLE À TRAVAUX SOUTERRAINS ET MAINTENANCE (TSM)

Pilote : Développement économique, enseignement supérieur, recherche

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

La société Travaux Souterrains et Maintenance (TSM) est une société à responsabilité limitée active depuis 19 ans. Domiciliée à Laboutarié (81120), elle exerce son activité dans les secteurs de la construction et de l'industrie pétrolière.

La société est spécialisée, d'une part dans l'injection de coulis spécifique dans les canalisations de pétrole et gaz, et d'autre part, dans le forage dirigé et l'activité de protection cathodique. La société investit dans la Recherche et Développement et détient trois brevets liés à ses activités.

Cette entreprise en constante évolution depuis la reprise de la gérance il y a cinq ans par monsieur Massoutier est passée de deux à dix salariés.

Monsieur et madame Massoutier, co-gérants de la société, sont dans l'obligation de trouver des locaux plus importants pour faire face à leur développement. Après avoir recherché sur plusieurs territoires, ils ont souhaité réaliser une construction sur Rieumas.

Le projet global consiste en la construction de 1000 m² d'ateliers qui sera scindée en espaces dédiés à la chaudronnerie, la mécanique, le dépôt de matériels. La construction d'une aire de lavage et un bloc bureau d'environ 100 m² sont également intégrés au projet. En termes d'équipements, les gérants projettent également d'investir dans des moyens matériels (ponts roulants...).

Pour réaliser ces opérations, TSM a besoin d'acquérir un terrain qui lui permette de développer ses activités, de répondre à ses besoins en termes de surfaces et se rapprocher de ses fournisseurs majoritairement issus de l'Albigeois.

La société a indiqué être intéressée par une partie du lot n°22 de la ZAC Eco²Rieumas pour une surface de 6 104 m² environ (une partie de la parcelle ZL n°183).

Il est proposé de vendre cette partie du lot n°22 de la ZAC Eco²Rieumas, d'une surface de 6 104 m² environ, avant arpentage, au prix de 31 € H.T/m² (taxe en sus), conformément à la délibération du 17 décembre 2019 sur les principes tarifaires de la ZAC Eco²Rieumas. L'avis de France Domaine reprend le tarif de référence délibéré par l'Agglomération pour le terrain considéré, soit 31€ HT/m².

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'estimation du service des domaines du 15 juin 2021

VU l'avis favorable du Bureau du 1^{er} juin 2021,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la communauté d'agglomération de l'Albigeois, au regard de sa compétence en développement économique, d'appuyer le développement des entreprises et la création d'emplois,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la cession d'une partie du lot n°22 de la ZAC Eco²Rieumas d'une surface de 6 104 m² environ avant arpentage à la société TSM, ou à toute personne morale s'y substituant pour son projet de développement sur le parc d'activités Eco² Rieumas.

FIXE le prix de cession à 31 € HT/m², TVA sur marge en sus, soit un montant de 189 224 €, TVA sur marge en sus, pour une surface estimée de 6 104 m² avant arpentage.

AUTORISE madame la présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, ou monsieur le vice-président délégué, à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette opération et à signer tous les actes y afférents.

Pour extrait conforme,
Fait le 29 juin 2021,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL